

Plan d'urgence interne

CONSEILS POUR LES EMPLOYEURS

Dans votre plan d'approche, n'oubliez pas le plan d'urgence interne, l'organisation des premiers secours et la concertation avec le(s) travailleur(s) concerné(s).

POINTS D'ATTENTION POUR LE PLAN D'URGENCE INTERNE

- Les processus de travail peuvent avoir été adaptés, et des travailleurs peuvent de ce fait travailler à domicile. Vérifiez si les fonctions spécifiques sont encore suffisamment présentes sur le lieu de travail :
 - **secouristes** ;
 - **membres du service de lutte contre l'incendie** ;
 - **fonctions spécifiques dans le cadre du plan d'urgence interne, par exemple, les responsables du lieu de rassemblement.**

Vous pouvez mettre à jour la mission de ces différentes fonctions dans les fiches d'action des fonctions.

- Le système de détection incendie doit être entièrement opérationnel à partir du moment où le personnel occupe à nouveau le bâtiment. Les bâtiments équipés de systèmes de détection incendie qui ne sont pas entièrement opérationnels peuvent être mis en service moyennant des mesures de vigilance accrue. Cela inclut :
 - **une centrale incendie** ;
 - **des boutons de signalisation d'incendie** ;
 - **une détection incendie** ;
 - **des extincteurs**.

Si une attestation de contrôle est venue à échéance pendant la période d'inactivité, des mesures organisationnelles supplémentaires doivent être prises pour une vigilance accrue.

- Parcourez les voies d'évacuation et vérifiez si des obstacles peuvent les avoir obstruées.
- Vérifiez si les issues de secours sont dégagées et contrôlez leur bon fonctionnement.
- Laissez éventuellement certaines portes bloquées en position ouverte afin de respecter les mesures d'hygiène pendant la crise du coronavirus. Toutefois, cela peut compromettre le compartimentage.